



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 janvier 2025, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents** : Leila MANET (procuration à Cécile MAGNIN), Claude MOREIRA (procuration à Michel BRULHART), Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD)

**Absent non excusé** : Nicolas PIDOUX

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle LAURE

*Le compte-rendu du 03 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### I/ Délibérations :

#### **1/ Accroissement temporaire d'activité – Services Administratifs**

**VU** le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

**VU** l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** qu'en raison du surcroît de travail, il y aurait lieu de créer un emploi d'assistante administrative pour accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 7h par semaine ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi d'assistante administrative pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs ;
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 7 heures hebdomadaire ;
- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.**

## **2/ Affouage sur pied – Campagne 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Saint-Jean-de-Gonville, d'une surface de 401 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver.

La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2025.

Le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 38 d'une superficie cumulée de 8,07 ha est destiné à l'affouage sur pied.

Le volume des portions est fixé à 10 stères environ et la taxe d'affouage à 10 €.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.**

## **3/ Solidarité avec la population de Mayotte**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**VU** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

**Monsieur le Maire propose** que la commune apporte son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte en faisant un don de 1000€ à la Croix Rouge Française.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.**

## II/ Planning mensuel des réunions et évènements

Mercredi 15/01/25 à 18h30 à Gex :	Commission de déplacement
Jeudi 16/01/25 à 18h00 à Gex :	Commission aménagement
Samedi 18/01/25 à 11h00 à St-Jean :	Vœux du Maire
Lundi 20/01/25 à 17h30 à Gex :	COFIL PLUIH
Mercredi 22/01/25 à 18h30 à Gex :	Commission Environnement
Mercredi 29/01/25 à 18h30 à Gex :	Conseil Communautaire
Jeudi 30/01/25 à 18h00 à Prévessin :	COTECH Régie des eaux
Vendredi 31/01/25 à 19h30 à Collonges :	Vœux de l'agglo

## III/ Dépenses

COTISATION 2024 2EME ACPTÉ ET SOLDE	SIEA	10 589,69 €
TRAVAUX ETRAZ PLATEAU EGLISE	LDV SIGNALISATION	6 975,00 €
TRAVAUX ETRAZ PLATEAU EGLISE	EUROVIA ALPES	3 656,71 €
CONSO EAU ECOLE	REGIE DES EAUX	3 089,64 €
ENTRETIEN SENTIER DES GARDES	ONF	1 425,28 €
TRAVAUX MAINTENANCE	ONF	5 878,36 €
TAM COMMUNE BIBLIO 2EME ECHEANCE	DDFIP AIN	3 321,00 €
REPAS CANTINE CL NOVEMBRE 2024	BOURG TRAITEUR	11 831,76 €
CONSO ELECT ECOLE	TOTALENERGIES	2 918,56 €
REDEVANCE INCITATIVE 2EME SEMESTRE 2024	PAYS DE GEX AGGLO	3 942,61 €
ENTRETIEN TRACTEUR 600H	CHEVILLARD	2 110,12 €
ADHESION 2024 SOLDE	CAUE DE L'AIN	2 520,00 €

## IV/ Commissions

### 1/ Communication-Social

Le repas des aînés aura lieu le 16 février à 12h00. L'installation aura lieu la veille à 14h00. Un mail sera envoyé prochainement pour demander qui est disponible à ces deux dates.

### 2/ Scolaire

RAS

### **3/ Travaux**

RAS

### **4/ Urbanisme**

RAS

### **V/ Commissions de la Communauté d'agglomération**

Seul élément à retenir, la visite de Monsieur le Sous-Préfet lors du conseil communautaire.

### **VI/ Divers**

Nous sommes de nouveau à la recherche d'une secrétaire de Mairie, Esma Tbatou ne revenant pas.

Jeudi, Monsieur le Maire a un rendez-vous avec une personne du centre de gestion du Rhône au sujet du centre de loisirs, un audit d'organisation est envisagé.

Le club du Nautile nous a relancé concernant la subvention demandée pour la « re épreuve » de leur compresseur. Cette machine peut être utilisée par les pompiers, il faut maintenant que les deux parties se rencontrent.

Rendez-vous le 17 janvier à 14h00 pour l'installation de la salle des fêtes pour les vœux du maire.

*La séance est levée à 20h45*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 04 février 2025**